



14ème législature

Question N° : 93247	De Mme Isabelle Le Callennec (Les Républicains - Ile-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > politiques communautaires.
Question publiée au JO le : 16/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 11/10/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la garantie jeunesse. La France bénéficie d'une dotation de 310,16 millions d'euros au titre de la garantie jeunesse mise en place par l'Union européenne. Elle lui demande quelle part de cette dotation a d'ores et déjà été consommée et comment.